

**Vingtième session
New York, 17 – 28 janvier 2000**

**point 15 de l'ordre
du jour**

EXONYMES

Les Exonymes: des objectifs à préciser

LES EXONYMES : DES OBJECTIFS À PRÉCISER

A chacune des réunions du Groupe d'experts, la question des exonymes a été abondamment discutée et plusieurs résolutions ont été adoptées lors des Conférences sur la normalisation des noms géographiques. Le dénominateur commun de ces résolutions est l'objectif de réduire l'usage des exonymes. Si certains progrès ont été réalisés dans ce sens, notamment par la production de listes sélectives d'exonymes, force nous est de constater qu'en dehors de certains milieux spécialisés, notamment de production cartographique, le nombre d'exonymes en usage diminue peu et même, dans certains contextes, augmente. Il y a à cela plusieurs causes :

- 1) la force de l'usage résultant d'une habitude largement acquise souvent depuis fort longtemps, ce qui constitue sans doute le facteur le plus important ;
- 2) l'intervention d'un certain nombre de linguistes qui militent en faveur de l'usage généralisé des exonymes, considérant qu'il s'agit d'un acte d'appropriation culturelle tout à fait justifié et que l'élimination d'exonymes constitue une déperdition culturelle ;
- 3) l'absence de documents facilement accessibles au grand public et aux médias, donnant les correspondances entre les exonymes et les formes officielles locales ;
- 4) le problème général de la méconnaissance, dans les milieux diffuseurs de toponymie, des résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, notamment celles concernant la réduction des exonymes ;
- 5) le fait que les systèmes de romanisation s'appliquant aux toponymes originellement écrits dans des alphabets autres que latin et adoptés par les Conférences ne sont pas suivis par tous les pays et parfois même par les pays d'origine eux-mêmes.

Aussi, les changements récents qui affectent la carte politique du monde ajoutent à la complexité du problème. Le récent mouvement de désintégration d'États multiethniques a eu comme conséquence la multiplication des autorités toponymiques nationales ; aux trois États qu'étaient l'Union soviétique, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie correspondent aujourd'hui 22 autorités toponymiques nationales. Or, les CNUNNG ont clairement reconnu que la normalisation internationale des noms géographiques doit se baser sur la normalisation nationale. L'adoption des formes locales jadis obliérées par les formes de la langue dominante a donc comme conséquence de transmettre au niveau international les nouvelles formes officielles et de reléguer les anciennes formes au statut d'exonymes. *Alma Ata* et *Baku*, formes autrefois reconnues au niveau international parce qu'officielles au niveau de l'autorité nationale soviétique, sont maintenant des exonymes des nouvelles formes officielles kazakh et azérie *Almaty* et *Baki* (sans point sur le i).

Il est un autre phénomène qui vient encore compliquer la situation dans certains pays, à savoir la résurgence des langues régionales dont les toponymes sont de plus en plus utilisés par les autorités régionales, notamment dans la signalisation routière, et même par les autorités nationales pour la cartographie. La difficulté réside dans le fait que le degré d'officialisation des toponymes vernaculaires varie considérablement d'un pays à l'autre. Si certains pays, comme l'Espagne, ont nettement balisé le statut des toponymies parallèles (dans ce cas-ci, le statut des toponymes espagnols d'une part et catalans, basques et galiciens d'autre part), tel n'est pas le cas dans de nombreux autres pays. À ce stade, il ne s'agit pas d'exonymes mais les tendances

actuelles dans la toponymie sont telles que des noms aujourd'hui officiels sont susceptibles, par ce processus, d'être bientôt relégués au rang d'exonymes.

Pour ces différentes raisons, il est urgent de constituer des listes d'exonymes donnant les correspondances aux noms officiels, comme l'ont recommandé plusieurs résolutions des CNUNNG. Nous croyons cependant que ce serait desservir la fin ultime de la normalisation internationale qui est de valoriser les formes officielles locales, que de limiter ces listes aux seuls exonymes jugés "de bon aloi" sans préciser les circonstances où il peuvent ou ne devraient pas être utilisés. Ce serait priver les utilisateurs de la référence aux noms officiels pour un grand nombre d'exonymes toujours en usage.

A cet égard, nous doutons de la pertinence de la remarque contenue dans la résolution III/19 à l'effet que "de très longues listes (d'exonymes sont) d'un intérêt contestable". Au contraire, nous croyons que même les formes vernaculaires et parallèles des toponymes officiels auraient leur place dans de telles listes, pour peu qu'elles soient assez largement utilisées. Il est par ailleurs fondamentalement important que soient précisés les contextes dans lesquels les exonymes peuvent être utilisés, ceux dans lesquels il faut au contraire les bannir et ceux où il est opportun d'utiliser en parallèle les formes exonymiques et les formes officielles.

Quoi qu'il en soit, c'est ce que nous avons entrepris de colliger pour les exonymes de langue française ; un fichier en cours d'élaboration au Québec a déjà relevé plus de 4 000 toponymes dont les formes diffèrent de la forme officielle locale, ce qui exclut les exonymes que la résolution III/19 recommande d'exclure, à savoir les "exonymes différant du nom officiel seulement par l'omission, l'adjonction ou l'altération de signes diacritiques ou de l'article, exonymes différant du nom officiel par la déclinaison ou la dérivation et exonymes résultant de la traduction d'un terme générique". Nous croyons que de tels outils permettront de diffuser davantage les toponymes dans leur forme locale officielle et de les joindre aux exonymes lorsqu'il convient d'utiliser ceux-ci. Cela aiderait, selon nous, à respecter les objectifs poursuivis par les CNUNNG dans une mesure plus grande qu'en publiant des listes restreintes d'exonymes, ce qui peut être perçu comme une consécration quasi officielle de ces exonymes.

Henri Dorion
Université Laval
Québec, Canada